



**ARRÊTÉ DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION PARTIELLE
DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS (COLLÈGE A, B ET BIATOSS)
AU CONSEIL DE L'UFR LANGUES ET CIVILISATIONS DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
- SCRUTIN DU 24 NOVEMBRE 2016 -**

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

*Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu les statuts en vigueur de l'UFR Langues et civilisations de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'arrêté du 21 octobre 2016 régissant l'élection partielle des représentants des personnels au conseil de l'UFR Langues et civilisations,
Vu l'arrêté du 18 novembre 2016 portant recevabilité des candidatures déposées pour l'élection partielle des représentants des personnels au conseil de l'UFR Langues et civilisations, tel que modifié par arrêté du 21 novembre 2016,
Vu l'arrêté du 23 novembre 2016 fixant la composition du bureau de vote afférent à l'élection partielle des représentants des personnels au conseil de l'UFR Langues et civilisations,
Vu le procès-verbal établi le 24 novembre 2016 pour le dépouillement du scrutin relatif à l'élection partielle des représentants des personnels au conseil de l'UFR Langues et civilisations,*

PROCLAME LES RÉSULTATS SUIVANTS

TITRE I – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE A

ARTICLE 1:

- Nombre de sièges à pourvoir: **2**
- Le procès-verbal susvisé ayant fait apparaître les indications suivantes:
 - Nombre total d'inscrits: 47
 - Nombre total de votants: 27
 - Nombre total de bulletins blancs ou nuls: 2
 - Nombre total de suffrages exprimés: 25
 - Quotient électoral: $25/2=12,5$
- Ont obtenu:

Désignation des listes	Nombre total de sièges
Liste « Hispanisme Bordeaux »	0
Liste « C.A.P – Construire, Accompagner, Proposer »	1
Liste « Montaigne – Langues du Monde »	1



ARTICLE 2:

➤ **Sont proclamés élus au conseil de l’UFR Langues et civilisations (collège A), pour la durée du mandat restant à courir de leurs prédécesseurs:**

- COIGNARD Tristan.
- FERNANDES Carla.

TITRE II – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE B:

ARTICLE 3:

▪ Nombre de sièges à pourvoir: **2**

➤ Le procès-verbal susvisé ayant fait apparaître les indications suivantes:

- *Nombre total d’inscrits: 124*
- *Nombre total de votants: 76*
- *Nombre total de bulletins blancs ou nuls: 1*
- *Nombre total de suffrages exprimés: 75*
- *Quotient électoral: $75/2=37,5$*

➤ Ont obtenu:

Désignation des listes	Nombre total de sièges
Liste « C.A.P – Construire, Accompagner, Proposer »	1
Liste « Montaigne – Langues du Monde »	1
Liste « Convergences »	0

ARTICLE 4:

➤ **Sont proclamés élus au conseil de l’UFR Langues et civilisations (collège B), pour la durée du mandat restant à courir de leurs prédécesseurs:**

- HEINEBERG Ilana.
- FERTAT Omar.

TITRE III – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE BIATOSS

ARTICLE 5:

▪ Nombre de siège à pourvoir: **1**

➤ Le procès-verbal susvisé ayant fait apparaître les indications suivantes:

- *Nombre total d’inscrits: 34*



- Nombre total de votants: 17
- Nombre total de bulletins blancs ou nuls: 1
- Nombre total de suffrages exprimés: 16

➤ A obtenu:

Désignation du candidat	Nombre de voix obtenues
LAGAILLARDE Etienne	16

➤ Est proclamé élu au Conseil de l'UFR Langues et civilisations (collège BIATOSS), pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur:

- LAGAILLARDE Etienne.

TITRE IV – PUBLICATION

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication par tous moyens appropriés, et notamment par voie d'affichage sur le site de l'UFR Langues et civilisations de l'Université Bordeaux Montaigne - Bâtiment B – 1er étage – domaine universitaire, 33607 Pessac.

TITRE V – EXÉCUTION

Le Directeur Général des services de l'Université Bordeaux Montaigne est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 25 novembre 2016.

La Présidente
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.